

BRIANÇON citoyenne

Réponses à ESB

09 mars 2020

A- Politique de l'eau.

Dans le périmètre de la CCB, il revient à chaque commune d'organiser le service d'eau potable, la communauté de communes n'ayant pas cette compétence.

La loi NOTRe dispose que cette compétence devra être transférée à une intercommunalité d'ici 2026 au plus tard.

Dans le Briançonnais, la « SPL ESH-D » (Société Publique Locale Eau Services Haute-Durance) est un opérateur public de l'eau. Elle a été créée en 2016 par quatre communes et son capital est actuellement détenu par 6 communes.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

A1- Comment envisagez-vous d'améliorer la qualité et la maîtrise des prix du service de l'eau dans votre commune?

Ici votre réponse : La commune de Briançon a passé un contrat de concession avec la SPL ESHD. Ce contrat prévoit le renouvellement et l'extension du réseau, ce qui a été entamé depuis 10 ans déjà. La qualité de l'eau a été fortement améliorée par l'adjonction du maximum d'eau de la source de l'Adoux pour réduire la teneur en calcaire et en sulfites de l'eau distribuée sur la commune. Ces travaux ont été menés à "marche forcée" pour rattraper le retard accumulé pendant des décennies. Cependant il nous semble aujourd'hui possible et nécessaire de réétaler la suite des investissements pour pouvoir réduire la facture des usagers. En conséquence nous réduirons la ligne "participation travaux".

A2- Pour vous, la SPL ESH-D est-elle un prestataire adapté pour le du service public de l'eau ? Lui confierez-vous la gestion de l'eau de votre commune (si ce n'est déjà fait) ?

Ici votre réponse : La gestion de l'eau de Briançon est déjà confiée à la SPL ESHD et nous n'envisageons pas de la remettre en cause.

A3- Quelle est votre vision, pour votre commune, de l'application de la loi NOTRe (transfert obligatoire de compétence à la CCB au plus tard en 2026) ?

Ici votre réponse: Nous pensons que le transfert de la compétence EAU à la CCB sera positif grâce à la mutualisation des moyens qui permettra une baisse des prix des fournisseurs et fournira des moyens humains et techniques aux petites communes. La montée en puissance de la SPL permettra de faire face à une éventuelle attaque du privé sur notre réseau d'eau. A terme nous sommes partisans de l'interconnexion des réseaux pour une gestion solidaire sur notre territoire et pouvoir faire face à d'éventuelles ruptures d'alimentation sur une commune.

A4- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ?

Ici votre réponse : Les statuts de la SPL prévoient la convocation à minima une fois l'an du Conseil d'Orientation Stratégique (COS) censé donner son avis sur les grandes orientations. Or il s'avère que ce COS n'a pas été réuni depuis plus de 2 ans. Nous demanderons que les statuts soient respectés. De plus nous pensons que les usagers doivent être plus que de simples spectateurs et doivent être associés aux décisions de cet établissement public. Nous demanderons une modification des statuts pour que les usagers participent aux décisions grâce à leur représentant dans le Conseil d'Administration. Les associations d'usagers doivent pouvoir être représentées dans un véritable Comité d'usagers destinataire de tous les documents internes.

B- Politique de l'assainissement.

Pour les habitants du Briançonnais, l'assainissement reste un problème majeur.

Le contrat de DSP entre la CCB et SEERC-SUEZ a démontré toutes ses insuffisances depuis 14 ans. Les parties sont en conflit juridique, le fonctionnement opérationnel est gravement perturbé.

La CCB a pris l'initiative d'une rupture anticipée du contrat. Cette décision a été suspendue par un jugement de référé (janvier 2020).

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

B1- Êtes-vous prêt à continuer le processus devant aboutir à l'abandon du contrat entre la CCB et SEERC-SUEZ.

Pour nous l'eau n'est pas une marchandise. C'est un besoin vital qui doit être assuré à tous. Notre objectif est le retour rapide en gestion publique de l'assainissement. Nous reprendrons le processus d'abandon du contrat. Cependant nous ne confondrons pas Vitesse et Précipitation et nous engagerons les procédures juridiques quand elles seront solidement étayées et approuvées par l'ensemble des conseillers communautaires pour éviter les déconvenues telles ce jugement défavorable en référé.

B2- Quelles sont vos propositions sur la future gestion de l'assainissement ?

Nous la confierons à la SPL ESHD dans le cadre de la procédure "In house"

B3- Comment prévoyez-vous l'évolution des prix de l'assainissement pour les usagers ?

Le retour en gestion publique évitera les dividendes à verser aux actionnaires, ce qui fera mécaniquement baisser les coûts. L'abandon du forfait sera une économie pour les usagers équipés de compteurs. Une politique volontariste de préservation de la ressource par la mise en place de la tarification progressive et la séparation systématique des eaux pluviales diminuera les volumes d'eaux usées à traiter, donc les coûts. Cela nous évitera peut-être des travaux de redimensionnement de la station d'épuration. Tout cela devrait à minima stabiliser les coûts et même entraîner une baisse des factures des usagers.

B4- Pour vous, le projet d'augmentation de la capacité de la station d'épuration Pur'Alp (pour un investissement estimé à près de 8 millions d'euros, en raison des plans de développement immobilier du Briançonnais), est-il nécessaire et raisonnable -à court, moyen ou long terme - ?

Comme indiqué ci-dessus ainsi qu'avec une limitation de l'expansion immobilière, nous essaierons d'éviter l'agrandissement de la station Pur'Alp. Une autre action que nous développerons est l'arrêt de l'imperméabilisation des sols et même la réimperméabilisation de certains espaces tels les parkings pour éviter le ruissellement et diminuer l'apport de l'eau de pluie dans les égouts.

B5- Quelle place comptez-vous donner aux associations d'usagers dans le pilotage de ce service public ?

Réponse identique que pour l'eau potable.

C- La ressource en eau.

La ressource en eau dans le Briançonnais n'est pas illimitée, et nous devons la partager avec les populations en aval. Les activités humaines, notamment touristiques ici et agricoles en aval, tirent de plus en plus sur cette ressource.

C1- Quelles seront vos priorités pour une gestion plus responsable de la ressource en eau ?

Le Briançonnais est le château d'eau de la Provence. Nous devons être responsables et solidaires avec les populations en aval. Le réchauffement climatique multiplie les épisodes de sécheresse et nos réserves diminuent du fait de la disparition de nos glaciers. Nous devons donc engager des actions

fortes pour la préservation de la ressource : limitation de la consommation dans les bâtiments et espaces verts publics, tarification progressive taxant fortement les gros consommateurs, limitation de la production de neige artificielle.

C2- Comment concilier développement touristique et économie de l'eau ?

Les sports d'eau vive sont un élément d'activité touristique. Préserver la qualité de l'eau des rivières doit être une priorité. Nous devons prendre acte de la réduction des quantités de neige et de la remontée de la limite pluie neige. Le tourisme 4 saisons doit remplacer le Tout-ski gros consommateur d'eau pour l'alimentation des canons à neige.

D- Démocratie et organisation institutionnelle.

Au fur et à mesure des transferts de compétence, il semble que les conseils municipaux s'estiment «dépossédés» des domaines concernés. Il en résulte que la gestion communautaire est éloignée des conseils municipaux et encore plus de la population, ce qui pose un problème de démocratie.

Merci de vous exprimer sur les points ci après :

D1- Comptez-vous débattre prochainement au sein de votre conseil municipal des problématiques soulevées par les questions qui précèdent ?

Ici votre réponse : Notre liste se veut porteuse d'un projet de démocratie participative. Outre les débats sur ces questions en conseil municipal, c'est dans le cadre de commissions citoyennes que nous comptons non seulement aborder ces questions mais prendre des décisions qui s'imposeront au Conseil municipal.

D2- Comptez-vous faire des élus à la CCB de vrais porte-parole de votre conseil municipal ? Mettrez-vous à l'ordre du jour de vos conseils municipaux des compte-rendus des positions prises en conseil communautaire ?

Il y a effectivement trop de fossé entre les conseils municipaux et le conseil communautaire. Celui-ci n'est que la juxtaposition de représentants des communes.

Le mode de désignation des conseillers communautaires ne se fait actuellement pas sur un projet de territoire, ce que nous regrettons. Nous souhaitons l'élection directe par les électeurs du conseil communautaire sur un projet clair, par exemple sur le devenir de la gestion de l'eau et de l'assainissement.